

FORMATION SPÉCIALISÉE TRANSVERSALE D'URGENCES PÉDIATRIQUES

1. Organisation générale

1.1. Objectifs généraux de la formation

Etre capable de prendre en charge et d'orienter les pathologies aiguës urgentes et non urgentes médicales et chirurgicales de l'enfant, de sa sortie de maternité à la fin de l'adolescence.

Former à la maîtrise de la prise en charge des urgences vitales de l'enfant.

Former aux spécificités de l'enfant, nouveau-né inclus, dans la pathologie médicale, chirurgicale et traumatique d'urgence.

Former à la réalisation des gestes techniques aux urgences pédiatriques.

1.2. Collèges d'Enseignants impliqués dans cette FST

Collège National des Pédiatres Universitaires (CNPU), Collège des Enseignants de Médecine d'Urgence

1.3. Durée de la FST

2 semestres.

1.4. Sélection des candidats à la FST

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

2. Caractéristiques

2.1. Enseignements hors stages

Volume horaire :

2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie.

Nature des enseignements :

En application de l'article 5 du présent arrêté :

- enseignement en autonomie notamment par e-learning ;
- exercices supervisés de mise en situation, de simulation, apprentissage par résolution de problèmes ;
- séminaires présentiels nationaux, interrégionaux ou régionaux.

Connaissances à maîtriser au terme de la formation.

Les connaissances théoriques et pratiques générales sont détaillées dans la plateforme numérique de la FST, en particulier :

- l'organisation des urgences et de l'hospitalisation d'urgence ;
- les motifs de recours les plus fréquents, le niveau de soins requis et son degré d'urgence ;
- les signes de gravité potentiels ou avérés, et la prise en charge des détresses vitales immédiates ;
- la démarche diagnostique, étiologique et pronostique en urgence ;
- les gestes techniques aux urgences pédiatriques ;
- les principes du triage et de l'orientation des enfants ;
- l'urgence et les maladies chroniques de l'enfant ;
- les aspects relationnels avec les enfants et les parents et la gestion d'équipe hospitalière ;
- les particularités de la recherche clinique aux urgences pédiatriques.

2.2. Stages

Stages à réaliser :

- 1 stage d'un semestre en urgences pédiatriques dans un lieu de stage bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST d'Urgences pédiatriques ;
- 1 stage d'un semestre en réanimation pédiatrique ou en service mobile d'urgence et de réanimation pédiatrique dans un lieu de stage bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST d'Urgences pédiatriques ;
- critères d'agrément des stages dans la FST, en lien avec le DES d'origine, éventuellement services avec double agrément.

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte :

1) L'activité ($\geq 15\ 000$ passages pédiatriques annuels, présence d'une salle d'accueil des urgences vitales (SAUV) et d'une unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD), avec plus de 5 % de taux d'hospitalisation pour un service d'urgences pédiatriques) ;

2) L'encadrement académique, universitaire ou non-universitaire ;

3) L'organisation de réunions interdisciplinaires ;

4) L'implication pédagogique de la structure d'urgences ;

5) La présence d'au moins 2 ETP pédiatre.

2.3. Compétences à maîtriser au terme de la formation

Ces compétences sont d'ordre clinique, technique, et comportemental et concernent notamment l'organisation de la médecine d'urgence de l'enfant, le triage, et les gestes en médecine d'urgence pédiatrique. Elles sont détaillées sur la plateforme numérique la FST.

2.4. Evaluation

Modalités de l'évaluation des connaissances.

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

Evaluation, par le maître de stage, au terme de chacun des stages, par un formulaire standardisé et à partir des données du portfolio numérique de l'étudiant.

Evaluation à la fin de la FST, portant sur les domaines suivants :

- connaissances théoriques : autoévaluation, certifiée par le pilote de la FST ou le tuteur, à l'aide des questions qui suivent les cours mis en ligne sur la plateforme numérique (e-enseignement et e-évaluation) ; examen final par QCM, dossiers de cas cliniques ;
- connaissances pratiques en stage à l'aide du portfolio numérique, saisi par l'étudiant et certifié par le tuteur.

Modalités de l'évaluation des compétences.

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- évaluation, par le maître de stage, au terme de chacun des stages, par un formulaire standardisé et à partir des données du portfolio numérique de l'étudiant ;
- présentation de cas cliniques lors de séminaires régionaux ou interrégionaux ;
- évaluation lors de séances de simulation organisées localement.

2.5. Modalités de validation de la FST

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- validation des connaissances théoriques (portfolio numérique et examen des connaissances) ;
- validation des compétences ;
- mémoire pouvant prendre la forme de projets de recherche/résultats d'une recherche/EPP ;
- participation comme auditeur et/ou présentateur à une rencontre scientifique d'urgences pédiatriques ;
- avoir montré, sur la période de formation, un investissement dans la recherche clinique aux urgences pédiatriques.

ANNEXE III

SOMMAIRE DES MAQUETTES

I. – Maquettes des diplômes d'études spécialisées de la discipline chirurgicale

1. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE
2. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE CHIRURGIE ORALE
3. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE
4. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN CHIRURGIE PÉDIATRIQUE
5. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE
6. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIO-VASCULAIRE
7. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE CHIRURGIE VASCULAIRE
8. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE CHIRURGIE VISCÉRALE ET DIGESTIVE
9. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE
10. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE NEUROCHIRURGIE
11. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES D'OPHTALMOLOGIE
12. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE - CHIRURGIE CERVICO-FACIALE
13. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES UROLOGIE

II. – Maquettes des diplômes d'études spécialisées de la discipline médicale

1. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES D'ALLERGOLOGIE
2. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
3. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES D'ANESTHÉSIE-RÉANIMATION
4. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE CARDIO-VASCULAIRE

5. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE DERMATOLOGIE ET VENEREOLOGIE
6. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES D'ENDOCRINOLOGIE-DIABÉTOLOGIE-NUTRITION
7. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE GÉNÉTIQUE MÉDICALE
8. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE GÉRIATRIE
9. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE GYNÉCOLOGIE MÉDICALE
10. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES D'HÉMATOLOGIE
11. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES : HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE
12. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES : MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES (MIT)
13. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE D'URGENCE
14. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL
15. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE GÉNÉRALE
16. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE INTENSIVE-REANIMATION
17. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE INTERNE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE
18. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE LÉGALE ET EXPERTISES MÉDICALES
19. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE NUCLÉAIRE
20. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION
21. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE VASCULAIRE
22. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE NEPHROLOGIE
23. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE NEUROLOGIE
24. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES D'ONCOLOGIE
25. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE PÉDIATRIE
26. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE PNEUMOLOGIE
27. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN PSYCHIATRIE
28. DES DE RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE
29. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE RHUMATOLOGIE
30. DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE SANTÉ PUBLIQUE

III. – Maquette du diplôme d'études spécialisées de la discipline biologique

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE BIOLOGIE MÉDICALE

IV. – Maquettes des formations spécialisées transversales

1. ADDICTOLOGIE
2. BIO-INFORMATIQUE MÉDICALE
3. CANCEROLOGIE DÉCLINAISON HEMATO-CANCEROLOGIE PÉDIATRIQUE
4. CANCEROLOGIE TRAITEMENTS MÉDICAUX DES CANCERS, DÉCLINAISON CANCEROLOGIE DE L'ADULTE
5. CARDIOLOGIE PÉDIATRIQUE ET CONGÉNITALE
6. CHIRURGIE DE LA MAIN
7. CHIRURGIE EN SITUATION DE GUERRE OU DE CATASTROPHE
8. CHIRURGIE ORBITO-PALPEBRE-LACRYMALE
9. DOULEUR
10. EXPERTISE MÉDICALE-PRÉJUDICE CORPOREL
11. FŒTOPATHOLOGIE
12. GÉNÉTIQUE ET MÉDECINE MOLÉCULAIRE BIOCLINIQUE
13. HEMATOLOGIE BIOCLINIQUE
14. HYGIÈNE-PRÉVENTION DE L'INFECTION, RÉSISTANCES
15. MALADIES ALLERGIQUES
16. MÉDECINE SCOLAIRE
17. MÉDECINE ET BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION-ANDROLOGIE
18. MÉDECINE DU SPORT
19. NUTRITION APPLIQUÉE
20. PHARMACOLOGIE MÉDICALE/THÉRAPEUTIQUE
21. SOINS PALLIATIFS
22. SOMMEIL
23. THÉRAPIE CELLULAIRE/TRANSFUSION
24. URGENCES PÉDIATRIQUES